



Le front commun syndical informe Arriéré de congés compensatoires et de repos

Suite à la pression du front commun syndical, l'inspection sociale a accordé, après renégociation, une prolongation jusqu'en juin 2024 au lieu de mars 2022 pour l'apurement des arriérés historiques. La pression syndicale a donc abouti **à un report de 2 ans et 3 mois.**

Lors du comité de pilotage de la semaine dernière, les points suivants ont été accueillis positivement par la direction

- Une proposition de paiement sur une base volontaire ;
- Délimitation de l'arriéré historique au 31/12/2021 ;
- Pas de nouveau cumul à partir du 1/1/2022 ;
- Une réduction assurée du nombre de jours à surveiller paritairement.

Bien que ce délai prolongé réduise la pression sur le dossier, le front commun syndical restera vigilant quant à l'évolution du dossier. Nous demandons donc à la direction :

- Élaborer un plan pour octroyer l'arriéré historique aux membres du personnel ;
- Les recrutements nécessaires à effectuer afin d'éviter une nouvelle croissance des arriérés et de rendre possible une réduction progressive ;
- La base de pourcentage sur laquelle les arriérés seraient payés dans ce cas doit être négociée paritairement.

Le front commun syndical, sous la direction de HR-Rail, travaillera avec la SNCB pour développer un cadre permettant de poursuivre la concertation et l'élaboration des mesures à prendre. Le front commun syndical demandera des ajustements si nécessaire.

Pour pouvoir accorder au personnel aujourd'hui, mais aussi demain, le quota de jours de récupération auquel il a droit, et faire en sorte que l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée ne soit pas qu'un slogan !